

Initiatives ministérielles

M. Pomerleau: Monsieur le Président, je suis très heureux que le député d'en face, qui se prend pour le seul Gaspésien ici, ait retiré ses paroles.

• (1035)

Je suis effectivement né à Val-d'Espoir, en Gaspésie, et ma famille y vit toujours. Je connais très bien les problèmes des pêcheurs là-bas. J'ai également passé toutes mes vacances en Gaspésie, dans la baie des Chaleurs, dans le comté de mon honorable collègue, et j'ai bien vu les problèmes que les gens ont là-bas.

Quand mon collègue nous parle de l'avenir économique du pays, monsieur le Président, si on pense à faire la souveraineté du Québec, c'est pour des considérations économiques. Je me souviens très bien qu'en 1980, au moment du premier référendum, M. Bourassa nous avait dit, à cette époque-là, et je terminerai avec cela: «Si vous dites oui à la souveraineté du Québec en 1980, des dettes, des taxes et du chômage, vous en aurez en masse.» Alors les gens ont conclu qu'il fallait voter non. On a voté non, et nous sommes demeurés une province canadienne. La dette canadienne est passée de 80 milliards à 600 milliards; le taux de chômage n'a pas doublé mais presque; le nombre d'assistés sociaux a doublé; nos jeunes n'ont plus d'avenir, et nous sommes toujours dans le Canada.

Alors je pense que mon honorable collègue devrait faire ses devoirs, faire à nouveau le tour de son comté, vérifier avec les gens de la place, parce qu'en Gaspésie on va gagner.

[Traduction]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, il semble qu'un vent favorable souffle de ce côté-ci de la Chambre.

J'ai trouvé intéressantes les observations du député du Bloc. Il a fait des déclarations sur lesquelles je suis en désaccord, et j'ai des questions à lui poser à cet égard.

Il allègue que la démarche du Parti réformiste est honnête, et je suis d'accord avec lui. Notre démarche est directe et honnête. Il a aussi déploré que nous soyons dans une impasse. Si la population du Québec peut faire siennes les aspirations du Parti réformiste, ce dernier représente celles de la population d'autres régions du Canada. Le Bloc estime que nous ne pourrions jamais former le gouvernement parce que nous sommes à des lieues de distance sur le plan des principes.

Lorsque le projet de loi sur le contrôle des armes à feu a été adopté à la Chambre, nous avons été pressentis par des organismes du Québec représentant 1,2 million de propriétaires d'armes à feu respectueux des lois qui ne pouvaient être représentés à la Chambre ou aux séances du comité.

[Français]

Le vice-président: Je désire demander aux collègues, surtout à ceux qui étaient ici lors du dernier Parlement, le peuple du Canada nous pense comme des idiots. Je demande un peu de courtoisie pour les députés qui parlent, le député de Skeena à la parole en ce moment.

J'accorde la parole à l'honorable député de Berthier—Montcalm sur un rappel au Règlement.

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, je sais que le micro de l'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine n'était pas ouvert, mais depuis tout à l'heure il profère des menaces à mon endroit. Je voudrais qu'il retire ses paroles et les invitations à venir me battre à l'extérieur de la Chambre. Je pense qu'on n'est pas à la maternelle ici. J'aimerais qu'il retire ces paroles-là.

M. Gagnon: Pardon, monsieur le Président, je n'ai jamais menacé aucun député dans cette Chambre, et j'invite le député à retirer ses paroles, parce que tout ce que j'ai entendu de l'opposition au cours de cette journée ne fut que des insultes personnelles.

J'invitais seulement le jeune député de l'opposition, qui est de mon âge, s'il voulait en parler d'une façon civilisée à l'extérieur de la Chambre et je l'invite à le faire à ce moment-ci.

Monsieur le Président, je n'ai jamais proféré de menaces à qui que ce soit dans cette Chambre.

M. Crête: Monsieur le Président, il est certain que cela peut être une question d'interprétation, mais les gestes qu'il a manifestés tout à l'heure par son invitation à aller à l'extérieur, n'importe où, n'importe quand, cela a toujours été compris de la même manière; cela veut dire que le député voulait régler des choses d'une façon inacceptable en cette Chambre.

Le vice-président: Dans les circonstances, j'accorde la parole une fois de plus au secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada.

M. Gagnon: Monsieur le Président, on n'est pas dans une cour d'école ici, on est à la Chambre des communes. Et comme je vous le dis, si le député a quoi que ce soit à me dire en personne, je l'invite à le faire à l'extérieur, ni plus ni moins, c'est tout, afin qu'on règle cela une fois pour toutes.

Mais de dire qu'on menace des gens de l'opposition, je trouve qu'il est malheureux que le débat s'abaisse aussi bas que cela.

M. Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, j'ai également été témoin de cet incident, et je peux confirmer en cette Chambre que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine a bel et bien invité mon collègue à aller régler avec les poings à l'extérieur.

Alors là, ça suffit, monsieur le Président, que de se défilier devant des gestes qui sont posés en faisant croire aux autres que ce n'est pas le cas. C'est le cas. Il a bien invité mon collègue à sortir de la Chambre pour se battre.

• (1040)

Le vice-président: Mes chers collègues, je n'ai pas entendu les paroles qui sont en jeu en ce moment. Je vais revoir les bleus, les procès-verbaux, et si je constate quelque chose je vais y revenir plus tard en Chambre, si nécessaire. Pour le moment nous sommes obligés d'accepter la parole d'un député. Le député de Skeena à la parole.